ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 300 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE la fin de l'exploitation des hydrocarbures est nécessaire pour la sauvegarde de notre environnement et que le gouvernement s'y est engagé;

CONSIDÉRANT QUE nous avons déjà donné 62 millions de dollars aux compagnies pétrolières pour préserver l'ile d'Anticosti de nouveaux forages et d'éventuelles catastrophes écologiques;

CONSIDÉRANT QUE chaque fois que le gouvernement annule un permis d'exploitation gazière ou pétrolière, il s'expose à devoir payer des millions de dollars en compensation à ces compagnies;

CONSIDÉRANT QUE le Centre québécois du droit de l'environnement a publié une étude en 2021 qui conclut que l'indemnisation est un choix politique et qu'aucune indemnisation n'est tenue d'être versée à moins que ce ne soit pas explicitement indiqué dans la loi;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec :

- d'assumer la souveraineté du Québec face aux compagnies pétrolières et gazières;
- de n'accorder aucune indemnisation aux compagnies qui se verront retirer leur permis d'exploitation;
- de proposer une loi pour empêcher le dédommagement d'entreprise pétrolière et gazière lors de l'annulation de permis d'exploitation;
- de divulguer aux Québécois tout ce qui a déjà été versé aux entreprises pétrolières et gazières.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Manon Massé
Députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques

22 février 2022

Date de signature de l'extrait